

Travail informel : Une **activité** "à temps plein" mais néanmoins **transitoire**

En 2008, 12 500 personnes déclarent avoir eu recours au travail informel à La Réunion. Pour la plupart, il ne s'agit pas de "petits boulots" mais d'une activité régulière à temps plein, qui se révèle transitoire. Les travailleurs informels sont plutôt jeunes et peu diplômés, et les hommes sont nettement majoritaires. Les services aux particuliers concentrent la moitié de ces emplois.

Environ 12 500 personnes déclarent avoir eu recours au travail informel à La Réunion en 2008, ce qui représente 5,2 % des personnes ayant un emploi¹, quel qu'il soit. Pour la grande majorité des travailleurs non déclarés, l'emploi informel est la seule activité exercée. Seul un sur dix exerce également une activité déclarée.

Contrairement à une idée reçue, le secteur informel n'est pas constitué que de "petits boulots". Deux catégories se distinguent ainsi dans le secteur de l'informel. D'une part, les travailleurs exerçant toute l'année et à plein temps. Ils représentent les deux tiers des emplois non déclarés. Ces personnes se déclarent spontanément en emploi. D'autre part, un tiers des travailleurs non déclarés exerce une activité de courte durée et de manière apériodique. Ce groupe est composé d'une part importante de jeunes (quatre sur dix ont moins de trente ans), et se déclare essentiellement chômeur ou inactif.

Malgré le fait de se trouver dans une situation non déclarée, les travailleurs ayant répondu appartenir au secteur de l'informel ne sont que 45 % à souhaiter changer d'emploi. Ceux qui exercent une

activité non déclarée de manière apériodique (seulement quelques heures par mois) ont néanmoins un fort désir de changement. Ils sont en effet proportionnellement deux fois plus nombreux que les autres à vouloir changer d'emploi. Les raisons les plus fréquemment citées pour la recherche d'un autre emploi sont, d'une part, "le désir de meilleures conditions de rémunérations" et, d'autre part, "la recherche d'un emploi plus intéressant ou correspondant mieux à sa qualification".

Une situation transitoire

L'activité informelle, bien que transitoire, ne se révèle pas être pour autant un tremplin vers une activité formelle. Près de la moitié des travailleurs non déclarés se retrouvent en effet chômeurs ou inactifs l'année suivante. Seul un tiers des travailleurs informels d'une année donnée réintègre le marché "formel" du travail l'année suivante et 19 % d'entre eux se retrouvent à exercer de nou-

¹ Emploi total = actifs occupés (y compris les petits boulots), déclarés ou non.

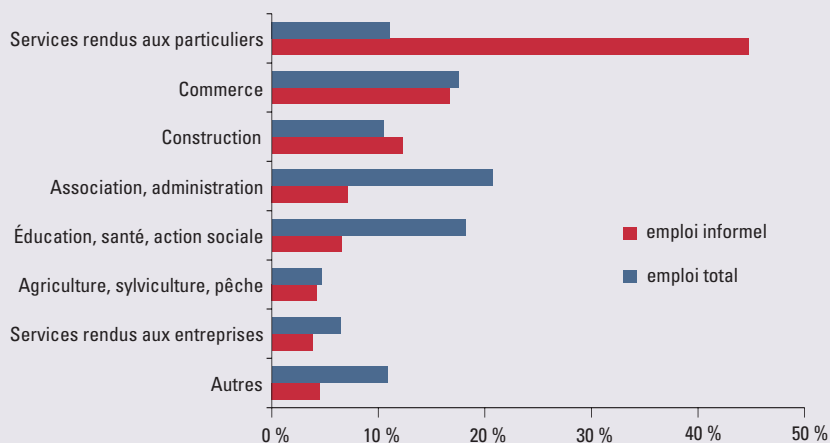
Comment mesurer le travail informel ?

L'emploi informel est par définition difficile à appréhender. Les résultats de cette étude peuvent donc être sous-estimés, le mode d'interrogation de l'enquête Emploi étant basé sur le déclaratif. Pour déterminer le caractère formel ou informel de l'emploi, il est demandé aux personnes se déclarant salariées si elles reçoivent une fiche de paye. Par ailleurs, les personnes se déclarant à leur compte doivent préciser si elles sont inscrites à une chambre consulaire et possèdent de ce fait une immatriculation pour leur entreprise. La crainte de la répression incite probablement les enquêtés à minimiser les temps déclarés ou à ne pas répondre à certaines questions. De plus, les personnes déclarées à l'Urssaf pour une partie seulement de leur temps de travail sont exclues du champ de l'étude.

Population totale en emploi et en emploi informel

selon le secteur d'activité

Source : Insee, enquêtes Emploi Réunion 2006, 2007 et 2008



Note de lecture : 17 % des travailleurs informels exercent dans le commerce.

informel sur six et celui de la construction un peu plus d'un travailleur sur dix. En effectif, les secteurs des transports, des activités financières et immobilières, de l'industrie et de l'énergie mobilisent peu de travailleurs informels.

Les ouvriers constituent près d'un tiers des travailleurs informels. Ils exercent naturellement dans le secteur du bâtiment mais composent aussi une partie non négligeable des personnels des services aux particuliers, effectuant de petits travaux d'électricité, de plomberie ou de jardinage au domicile des particuliers. Trois autres catégories sociales, d'environ 15 % chacune, viennent abonder cette population informelle : il s'agit des personnels de services directs aux particuliers, des employés et des artisans-commerçants. Enfin, de façon plus inattendue, 12 % des travailleurs informels sont des cadres ou des professions intellectuelles supérieures. Ce sont en grande majorité des enseignants effectuant vraisemblablement du soutien scolaire à domicile.

La particularité du marché du travail réunionnais : un début d'explication ?

Le monde de l'entreprise réunionnais est en constante mutation. Tous les jours, des établissements se créent, changent de nature ou disparaissent. À cela, s'ajoutent de forts mouvements d'emploi.

Chaque année, quatre emplois sur dix sont créés ou supprimés. Ce fort renouvellement concerne particulièrement le secteur des services. En lien avec un taux de chômage élevé (notamment chez les jeunes), ces particularités du marché du travail réunionnais pourraient expliquer les fréquentes transitions entre l'informel et le formel. Éviter des démarches administratives, quand la pérennité d'une entreprise n'est pas assurée, peut être un facteur déterminant au refus d'une activité formalisée.

veau une activité non déclarée. Cette transition s'effectuant de manière quasi-similaire chaque année, l'accueil de nouveaux travailleurs implique un renouvellement important des personnes exerçant un emploi informel.

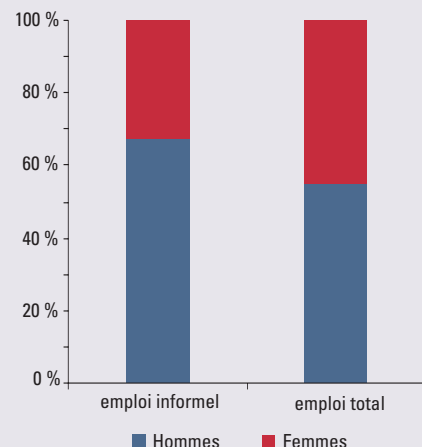
Par ailleurs, au regard de la situation passée, les trois quarts des personnes en emploi informel une année donnée occupaient un emploi formel l'année précédente. Deux ans auparavant, la quasi-totalité d'entre elles étaient en situation régulière vis-à-vis de l'emploi.

Les services aux particuliers concentrent la moitié des emplois informels

Trois secteurs d'activité regroupent l'essentiel de l'emploi informel : les services aux particuliers, le commerce et la construction. Le secteur des services aux particuliers concentre à lui seul 50 % des emplois informels, dont 90 % relèvent des services domestiques : les femmes s'occupent essentiellement des tâches ménagères ou de la garde des enfants, les hommes effectuant des petits travaux au domicile des particuliers. Le secteur du commerce attire un travailleur

Population totale en emploi et en emploi informel

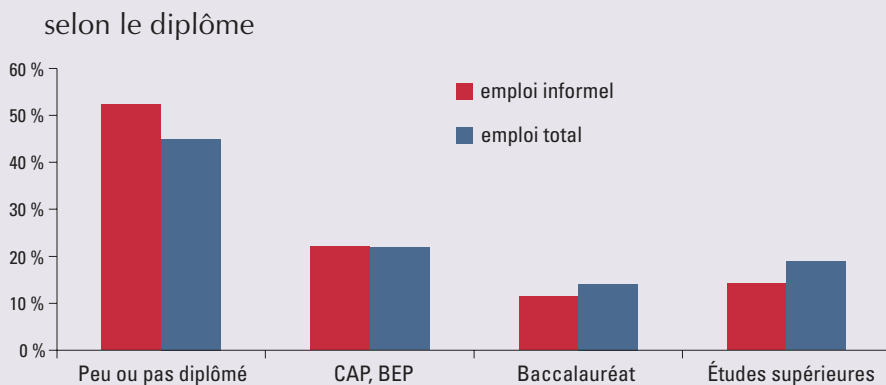
selon le sexe



Note de lecture : 67 % des travailleurs informels sont des hommes.

Source : Insee, enquêtes Emploi Réunion 2006, 2007 et 2008

Population totale en emploi et en emploi informel



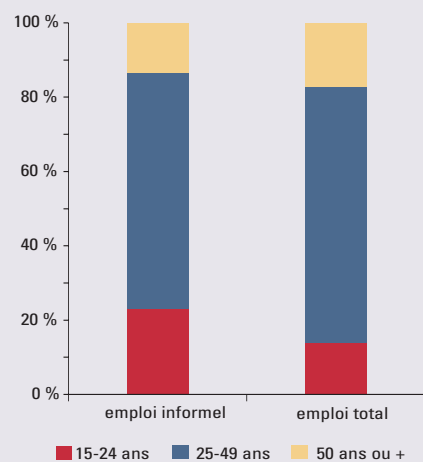
Source : Insee, enquêtes Emploi Réunion 2006, 2007 et 2008

Note de lecture : 52 % des travailleurs informels n'ont pas ou peu de diplômes.

Population totale en emploi et en emploi informel

selon l'âge

Source : Insee, enquêtes Emploi Réunion 2006, 2007 et 2008



Note de lecture : 23 % des travailleurs informels ont entre 15 et 24 ans.

Des hommes jeunes et peu diplômés

La population concernée par le travail informel se caractérise par une surreprésentation masculine. En effet, deux tiers des travailleurs non déclarés sont des hommes. Cette proportion est plus élevée que dans l'ensemble de la population réunionnaise en emploi, où 55 % sont des hommes.

La population en emploi informel se caractérise également par sa jeunesse. Dans l'emploi total, 14 % des emplois sont occupés par des jeunes âgés de 15 à 24 ans, alors qu'ils représentent 23 % des travailleurs informels. De ce fait, les 25-49 ans et les plus de 50 ans sont proportionnellement moins nombreux (respectivement -5 et -4 points) comparativement à l'ensemble des travailleurs.

Le niveau de diplôme n'apparaît pas comme étant un critère aussi discriminant qu'on pourrait le croire. Ainsi, les titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme supérieur sont représentés de façon quasi équivalente parmi les travailleurs informels ou formels. La part des titulaires d'un BEP ou d'un CAP est identique dans les deux secteurs. Les moins diplômés sont proportionnellement plus nombreux dans l'informel (52 %), que dans l'emploi total (45 %).

Fabrice MICHAÏLESKO
technicien conseil de l'action régionale

Des mesures pour lutter contre le travail informel

La part de l'emploi informel aujourd'hui peut sembler relativement faible. Depuis 1996, de nombreuses mesures d'exonération de charges ont été mises en place (Loi Perben, puis la Loom, la Lopom et enfin la Lodeom) destinées à favoriser la création d'emploi. La mise en place des titres de travail simplifié ou des chèques emploi-service universel ont également probablement favorisé la diminution de l'emploi informel pour les services au domicile des particuliers.

Parallèlement à ces mesures, la lutte contre le travail illégal figure parmi les objectifs prioritaires de la Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, qui compte désormais cinq sections d'inspection du travail territoriales. Parallèlement, le Comité local unique de lutte contre les fraudes, mis en place fin 2008 par le Préfet de La Réunion et coprésidé par le Procureur de la République, définit des actions concertées et ciblées.

En 2008, 1 058 contrôles ont été effectués et 176 infractions ont été relevées.